

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240402\_23**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Relations Citoyennes et attractivité territoriale**

**Service en charge : Culture, Animations**

**OBJET : Convention de partenariat tripartite association Roulotte Tango / Saint-Etienne Tourisme & congrès / Ville de Firminy et attribution et versement d'une subvention à l'association Roulotte tango**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que l'association Roulotte tango organise pour la deuxième fois un festival de tango, ouvert à tous, à la Maison de la Culture Le Corbusier ; que deux scènes seront mises en place, au sein de la salle de spectacles de la Maison de la Culture Le Corbusier et sous chapiteau sur le terrain stabilisé ; qu'une résidence de création sera organisée dans le cadre du festival ; qu'en complément, des ateliers et initiations seront proposés et que le festival aura également une dimension touristique ;

Considérant la nécessité d'attribuer une subvention de 2 000 € TTC à Roulotte tango pour contribuer au soutien de cet événement culturel ;

Considérant la nécessité d'établir une convention de partenariat entre les parties prenantes de ce festival : association Roulotte tango (organisateur), Ville de Firminy et Saint-Etienne Tourisme & congrès, précisant les conditions et modalités d'organisation du festival ;

Et vu le projet de convention de partenariat tripartite tel que rapporté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de partenariat tripartite entre l'association Roulotte tango, Saint-Etienne Tourisme & congrès et la Ville de Firminy,
- Approuver l'attribution et le versement de 2 000€ TTC à l'association Roulotte tango pour le festival,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

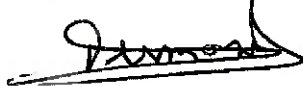
**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240402\_23**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat tripartite entre l'association Roulotte tango, Saint-Etienne Tourisme & congrès et la Ville de Firminy,
- **APPROUVE** l'attribution et le versement de 2 000€ TTC à l'association Roulotte tango pour le festival,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 02 Avril 2024

Le Secrétaire de Séance,



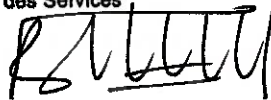
Jean-Claude DUMOND

Le Maire



Julien L...

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 08.04.24  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAÏDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024**

**Convention de partenariat tripartite association Roulotte Tango /  
Saint-Etienne Tourisme & congrès / Ville de Firminy et attribution et  
versement d'une subvention à l'association Roulotte tango**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 26 Mars 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 02 Avril 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 19 h 01), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 30), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 35), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie (jusqu'à 20 h 30), M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

M. CELLE Denis (jusqu'à 19 h 01) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 30) à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 35) à M. LEVET Vincent, M. TABELLION Patrick à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme ROCHE PINEL Arlette à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme FILLOUX Tiffanie (à partir de 20 h 30) à Mme Laëtitia GUILLOT, Mme PORTAILLER Chantal à M. MADO Patrick.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. DUMOND Jean-Claude

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée  
Mme LUACES Géraudine, Responsable service Finances

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 33 |
| Nombre de membres présents :        | 30 |
| Nombre de pouvoirs :                | 3  |
| Nombre de membres absents :         | 0  |
| Nombre de votants :                 | 33 |

